



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le 11 OCT. 2022

ID : 087-218717809-20220928-2022057A-DE

2022-057A

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 28 septembre

Nombre de Conseillers : le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PRIEST-TAURION, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

en exercice -23- Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2022

présents 18 PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, Mme ROCHETEAU, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS.

votants 22 ABSENTS : M. LAUSERIE, Adjoint, Mme LACOUR, M. HAU, M. FIKRI, M. BÉNARD

Pouvoirs : M. LAUSERIE donne pouvoir à Mme ROSSANDER, Mme LACOUR donne pouvoir à Mme FOUCAUD, M. HAU donne pouvoir à M. BERGERON, M. BÉNARD donne pouvoir à Mme DELOS.

Monsieur Frank PREUILH a été élu secrétaire de séance.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2022-057

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Madame le Maire informe l'assemblée que pour le bon fonctionnement du service administratif, il est nécessaire de modifier le temps de travail d'un agent, adjoint administratif de 28/35^{ème} à 35/35^{ème}.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DÉCIDE D'ACCEPTER d'augmenter le temps de travail d'un adjoint administratif de 28/35^{ème} à 35 /35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2022 et DE SUPPRIMER le poste d'adjoint administratif de 28/35^e

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie conforme

Le Maire,

Claudette ROSSANDER